



## Commune de Carouge

Dans sa séance ordinaire du 14 septembre 2017, le Conseil municipal a adopté les délibérations suivantes :

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 2'732'000.- TTC (dont CHF 130'095.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné à la mise en place de déchetteries enterrées sur le territoire communal.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

En cas de non réalisation du projet, d'amortir ce crédit d'étude au moyen de 2 annuités, dès l'année de son abandon.

D'amortir le montant de CHF 2'732'000.- TTC, dès l'utilisation du bien estimée à 2018, sous rubrique 72.331.

De réaliser l'enterrement des déchetteries hors sol et de créer les déchetteries enterrées uniquement après présentation de l'étude à la commission d'entretien du domaine public.  
**(DA 077A-2017) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention.**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude et de réalisation de CHF 878'300.- TTC (dont CHF 41'800.- d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) destiné au remplacement des papiers par des corbeilles à déchets sur le territoire communal.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

En cas de non réalisation du projet, d'amortir le crédit d'étude au moyen de 5 annuités, dès l'année de son abandon.

D'amortir le montant de CHF 878'300.-, dès l'utilisation du bien estimée à 2019 en 10 annuités, sous rubrique 62.331.

De présenter à la commission d'entretien du domaine public le modèle ainsi que les emplacements sélectionnés avant toute mise en place.  
**(DA 084A-2017) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention.**

De procéder à des amortissements complémentaires en 2017 d'un montant total de CHF 5'165'566.95

De comptabiliser ces amortissements complémentaires en 2016 sous les rubriques :

08.332	CHF 199'025.30	35.332	CHF 12'500.40
11.332	CHF 594'675.60	54.332	CHF 107'015.55
14.332	CHF 35'386.35	58.332	CHF 23'307.55
16.332	CHF 6'842.35	62.332	CHF 342'377.30
21.332	CHF 459'638.25	71.332	CHF 23'835.20
30.332	CHF 890'811.35	72.332	CHF 140'293.25
33.332	CHF 439'203.50	74.332	CHF 137'122.00
34.332	CHF 1'753'533.00		
		<b>TOTAL</b>	<b>CHF 5'165'566.95</b>

D'ouvrir à cet effet un crédit budgétaire supplémentaire 2017 de CHF 5'165'566.95.

De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

**(DA 087-2017) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention.**

D'accepter la proposition du Conseil administratif relative à la cession à titre gratuit au domaine public de la commune des parcelles n° 1053, 1055, 1766 (partie Nord), 3280, 3281, 3305 et à la cession à titre gratuit au domaine privé de la Commune des parcelles n° 549, 1766 (partie Sud) constituant la Rue du Tunnel.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte de fonctionnement 2017 (rubrique 09.318).

De comptabiliser cette dépense supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par la fortune nette.

De demander au Conseil d'Etat de la République et Canton de Genève de bien vouloir exonérer les présentes opérations de tous frais et droits y compris les émoluments du Registre foncier, vu son caractère d'utilité publique.

De charger le Conseil administratif de désigner deux de ses membres pour signer tous les actes notariés nécessaires à la constitution de la Rue du Tunnel

**(DA 090-2017) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention.**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit d'étude complémentaire et de réalisation de CHF 1'809'000.- TTC (dont CHF 69'200.-TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal) pour l'étude des collecteurs rue François Meunier et rue Caroline, ainsi que la mise en séparatif des collecteurs de l'avenue de la Praille, de la Rue Caroline et de la Rue de Lancy, y compris sondages complémentaires et gestion de la mobilité.

De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

D'amortir le montant de CHF 22'550.40.-TTC correspondant à la part du crédit d'étude complémentaire, dès l'utilisation du bien estimée à 2018 au moyen de 10 annuités, sous rubrique n° 62.331.

En cas de non réalisation du projet, d'amortir ce crédit d'étude au moyen de 2 annuités, dès l'année de son abandon.

D'amortir le montant de CHF 1'786'449.60.-TTC, dès l'utilisation du bien estimée à 2018 au moyen de 30 annuités, sous la rubrique n° 71.331.

De prendre acte que la part de ce crédit relatif aux canalisations devrait être financé au moyen des loyers versés par le fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique n° 71.452.

**(DA 091-2017) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention.**

D'ouvrir au Conseil administratif un crédit de réalisation de CHF 1'077'500.- TTC destiné à la construction de l'antenne du réseau de chauffage à distance (CAD) sous la route de Veyrier, (dont CHF 41'442.- TTC d'activation de prestations effectuées par le personnel communal)

De comptabiliser cette dépense prévue dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan de la Ville de Carouge, dans le patrimoine administratif.

D'amortir le montant de CHF1'077'500.- TTC, dès l'utilisation du bien estimée à 2018 au moyen de 20 annuités, sous rubrique n° 71.331.

**(DA 092-2017) Décision prise par 27 oui, 0 non et 0 abstention.**

Le délai pour demander un référendum expire le 1er novembre 2017.

Les électeurs ont le droit de prendre connaissance du texte complet des délibérations à la Mairie moyennant rendez-vous pris préalablement.

La Présidente :



Gabriela Sonderegger

Carouge, le 22 septembre 2017/nao